

DEPARTEMENT DE L'AUBE ARRONDISSEMENT DE TROYES COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation : 01/04/2025

Date d'affichage de la convocation: 01/04/2025

Nombre de Conseillers:

En exercice: 29 Présents: 23 Représentés: 04 Votants: 24

Délibération n°

2025 D 016

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la <u>présidence</u> de Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.

<u>Etaient présents</u>: Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT Eloïse SOYER, Sonia PREHOUBERT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Hubert PROT, Claire ADAM, Timothée BRASSET, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration: Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Séverine DELSERT BROQUET, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Florent GAUROIS, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM.

<u>Absents</u>: Mme Sylvie VELUT et M. Kylan GORIT, <u>Secrétaire de séance</u>: Monsieur Reynald CARLOT

<u>Objet de la délibération</u>: BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT » - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents » ;

Vu la délibération n° 2021-059 du 8 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

L'Assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024;

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Gérard TRUTAT, en sa qualité d'adjoint délégué aux finances ;

Monsieur Gérard TRUTAT, président de séance, soumet à l'Assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget annexe « Lotissement » dressé par Madame Séverine DELSERT BROQUET, Maire et Madame Carole LEROY, comptable de la collectivité.

Le CFU 2024 fait ressortir les résultats suivants :

| Situation au 31/12/2024 | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou -) |
|-------------------------|-------------------------------------|--------------|--------------|----------------|
| Section | Résultats propres à l'exercice 2024 | 206 431,54 € | 99 507,62 € | - 107 223,92 € |
| De | Solde antérieur reporté (ligne 002) | | 0€ | 0 € |
| Fonctionnement | Excédent ou déficit global | | | - 107 223,92 € |
| | | | | |
| Section | Résultats propres à l'exercice 2024 | 79 611,00 € | 206 731,54 € | + 127 120,54 € |
| D'Investissement | Solde antérieur reporté (ligne 001) | | 16 268,46 € | + 16 268,46 € |
| | Excédent ou déficit global | | | + 143 389,00 € |
| - | | | | |
| Restes à | Fonctionnement | | 2 22 2 | |
| Réaliser | Investissement | 0 € | 0,00 € | 0€ |
| | | | 111- | |
| Résultat | ts cumulés (y compris RAR) | | | 36 165,08 € |

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Madame Séverine DELSERT BROQUET, Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix Contre, 6 Abstentions et 17 voix Pour,

- ▶ <u>APPROUVE</u> le Compte Financier Unique 2024 de Madame Séverine DELSERT BROQUET, ordonnateur et de Madame Carole LEROY, comptable du Trésor, comme présenté ci-dessus.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.